



# SÉSAME MUTEX PLUS

Préparer dès aujourd'hui votre retraite de demain.



Ce symbole vous guide en toute transparence dans ce document.  
Il souligne des éléments que vous devez connaître avant de souscrire.

## Qu'est ce que le contrat Sésame Mutex Plus ?

Pour vous accompagner efficacement lors de votre départ à la retraite, la mutuelle Myriade, toujours proche de vos attentes, vous propose Sésame Mutex Plus. Contrat d'assurance sur la vie multisupport, Sésame Mutex Plus, vous donne la possibilité de constituer progressivement un capital qui vous permettra de disposer, au moment où vous l'aurez décidé, d'un complément de revenus pour votre retraite ou pour tout autre projet.

## Les avantages de Sésame Mutex Plus



► Au moment de votre retraite ou lorsque vous le désirez, vous pouvez récupérer votre épargne sous la forme d'une rente viagère ou d'un capital.

► La totale liberté des versements constitue l'un des atouts majeurs de ce produit, c'est vous qui décidez quand et comment alimenter votre contrat en fonction de votre capacité d'épargne. Vous avez la possibilité d'effectuer, soit des versements programmés à partir de 30 € par mois, soit des versements libres (au minimum 150 € à l'adhésion puis 75 €).

► Votre épargne n'est jamais bloquée : à tout moment, sans frais, vous pouvez disposer de tout ou partie de votre capital, dans les conditions fiscales privilégiées de l'assurance vie.



► Votre épargne bénéficie du cadre fiscal favorable de l'assurance vie associé à la performance et à la qualité de gestion des placements du groupe Robecco pour les unités de compte et de Mutex pour le fonds Sésame Euros. Les supports en unités de compte sont soumis directement aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse.

► Votre capital bénéficie de la fiscalité avantageuse de l'assurance-vie  
Votre épargne bénéficie d'un cadre favorable :

- En cas de rachat, seuls les intérêts sont imposables en fonction de la durée de votre contrat. Plus vous laissez le temps à votre épargne de fructifier sans y toucher, plus le taux du prélèvement libératoire sera bas en cas de rachat. La durée fiscale recommandée est de 8 ans minimum.

- En cas de décès, votre capital est transmis hors droit de succession à vos bénéficiaires dans les limites fixées par la réglementation en vigueur <sup>(1)</sup> : jusqu'à 30 500 € (tous bénéficiaires confondus) pour les versements effectués après 70 ans et jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire tous contrats confondus <sup>(2)</sup> pour le capital issu des versements effectués avant 70 ans.

- En cas de versement du capital sous forme de rente viagère, une fiscalité dégressive s'applique en fonction de votre âge.

► Le choix au départ à la retraite : vous pouvez choisir de percevoir votre épargne, soit sous forme d'un capital <sup>(1)</sup>, soit sous forme d'un complément de revenu (rachats programmés <sup>(3)</sup> ou rente viagère <sup>(3)</sup>). Mais vous pouvez également poursuivre votre contrat en laissant fructifier votre épargne et la récupérer au moment où vous en aurez besoin.

(1) Après prélèvements fiscaux - (2) Au delà de 152 500 €, application d'un prélèvement de 20% et de 25 % au-delà de 1 055 338 € (limite en vigueur en 2011), sauf pour le conjoint, PACS, frères et sœurs sous conditions - (3) Application de la fiscalité en vigueur au jour du rachat ou du versement de la rente viagère.

## Les points forts de Sésame Mutex Plus

► La souplesse des versements : vous alimentez votre contrat à votre rythme. Vous avez le choix entre des versements libres que vous effectuez quand vous voulez ou des versements programmés.

► La sécurité progressive de votre capital : l'investissement évolue en fonction de votre âge, grâce à une répartition optimale entre des supports dynamiques en unités de compte et un support en euros.

► Le taux de rendement du support en euros : en 2011, le taux de rendement a été de 2,90 %. Les intérêts crédités sur votre contrat vous sont définitivement acquis <sup>(1)</sup>.

► La disponibilité de votre épargne : vous pouvez demander le rachat partiel ou total de votre contrat à tout moment, sans frais.

► Le cadre fiscal de l'assurance vie : en cas de décès avant 70 ans, seule la fraction des capitaux (versements et plus-values) excédant 152 500 € par bénéficiaire est soumise à une taxe de 20% <sup>(2)</sup>.

► Le choix au terme du contrat : au moment de votre retraite, vous pourrez choisir de percevoir votre épargne, soit sous la forme d'un capital, soit sous la forme d'une rente viagère.

(1) Net de frais et hors prélèvements sociaux. - (2) La taxe de 20% est supprimée pour le conjoint survivant, le partenaire pacsé survivant et sous certaines conditions le frère ou la sœur.

Pour bénéficier d'une étude personnalisée, nous vous conseillons,

- de contacter dès à présent le **0 810 120 130** (prix appel local)
- ou de vous rendre directement **dans l'agence la plus proche de votre domicile** afin d'étudier avec un conseiller Myriade la solution la mieux adaptée.

Siège social : 353 bd. du Président Wilson - CS 21645 - 33079 Bordeaux Cedex  
Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n° 382 968 865.  
Myriade est une mutuelle de l'union EOV1.



[www.myriade.fr](http://www.myriade.fr)